

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE ORDINAIRE**

**15 JANVIER 2024
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 15 janvier 2024, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffe*

Le maire Martin Damphousse confirme le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

19. Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-116
Permettre l'installation d'une enseigne murale
568, boulevard Lionel-Boulet
Les Complices

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'information concernant les montants associés aux règlements 851 et 981.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mise à jour – Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

La greffière prend acte du dépôt de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel syndiqué* numéro MP-2024-01 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 19 décembre 2023.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – P.P.C.M.O.I. n° 2023-036 – Permettre l'exercice de l'usage d'une industrie de récupération de matière plastique (I2-02-04) comme usage de remplacement et ne pas assujettir le remplacement de l'usage au règlement sur les usages conditionnels # 710 – 3697, chemin de la Baronnie

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le P.P.C.M.O.I. n° 2023-036 – Permettre l'exercice de l'usage d'une industrie de récupération de matière plastique (I2-02-04) comme usage de remplacement et ne pas assujettir le remplacement de l'usage au règlement sur les usages conditionnels # 710 – 3697, chemin de la Baronnie.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 754-3 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'en prolonger la durée

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 754-3 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'en prolonger la durée.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2024-001

**Approbation procès-verbal
Séance générale 4 décembre 2023**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 décembre 2023, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2024-002

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale budget 11 décembre 2023**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance spéciale budget tenue le 11 décembre 2023, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2024-003

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale autres 11 décembre 2023**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance spéciale autres tenue le
11 décembre 2023, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des
Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2024-004

Approbation des comptes – Décembre 2023

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la
directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de décembre
2023 :

Fonds d'administration :

4 733 698,09 \$

*Chèques numéros 54238 à 54273, 54349 à 54390, 54452 à
54471, 54553 à 54563, 54623 à 54638 et 54713 à 54720,
pour un montant total de 506 422,99 \$*

*Chèque annulé numéros 51916 et 54119 pour un montant
total de 460,94 \$*

*Paiements par dépôts directs numéros 54274 à 54332,
54337 à 54348, 54391 à 54448, 54472 à 54540, 54546 à
54552, 54564 à 54618, 54639 à 54708, 54711, 54712, pour
un montant total de 1 729 477,90 \$*

*Dépôt direct annulé 54209 et 54260 pour un montant total de
77 351,74 \$*

*Paiements électroniques pour un montant total de
2 575 609,88 \$*

Fonds des dépenses en immobilisation :

1 410 252,57 \$

*Chèques numéros 54333 et 54449 pour un montant total de
371 705,97 \$*

*Paiements par dépôts directs numéros 54334 à 54336,
54450, 54451, 54541 à 54545, 54619 à 54622, 54709,
54710, 54748 et 54749 pour un montant total de
1 038 546,60 \$*

TOTAL

6 143 950,66 \$

Certificat de la trésorière numéro 3891

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2024-01 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 981 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2024**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 981 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2024.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2024-005 **Adoption – Règlement 974 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 43 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 974 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 43 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2024-006 **Adoption – Règlement 976 sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 976 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE.

2024-007 **Adoption – Règlement 978 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 978 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire.

ADOPTÉE.

2024-008 Adoption finale – Règlement 707-156 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage « Écoles de conduite pour véhicules de classe 1, 2 ou 3 » dans les zones I-207, I-208 et I-227

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT l'avis de motion 2023-34 et l'adoption du premier projet de règlement par la résolution 2023-392 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement par la résolution 2023-439 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 7 décembre 2023 invitant tout intéressé à transmettre au plus tard le 15 décembre 2023, une demande afin que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 707-156 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage « Écoles de conduite pour véhicules de classe 1, 2 ou 3 » dans les zones I-207, I-208 et I-227.

ADOPTÉE.

2024-009 Application du règlement numéro 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes – Année 2024

CONSIDÉRANT l'adoption, le 24 avril 2017, du règlement numéro 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, le conseil municipal doit adopter une résolution pour fixer la période durant laquelle le propriétaire d'un immeuble compris dans le territoire d'application visé par le règlement peut soumettre une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que des employés doivent être désignés pour l'application du règlement 851;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Dominic Scully, et la conseillère en urbanisme, madame Judith Bonvouloir, à titre de fonctionnaires désignés pour l'application du règlement 851;

D'ÉCHELONNER du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, la période de réception des demandes pour cette phase du programme.

ADOPTÉE.

2024-010 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-106**
Permettre l'installation d'une enseigne murale
50, rue de la Gabelle
Gym Elitys

CONSIDÉRANT la demande reçue afin d'installer une enseigne murale au 50, rue de la Gabelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-116 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser ladite demande, en s'appuyant sur l'objectif 1 de l'article 47 du règlement 848 sur les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2023-106 concernant l'installation d'une enseigne murale au 50, rue de la Gabelle, dans la zone C-527, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 04, datés du 8 janvier 2024.

ADOPTÉE.

2024-011 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-111**
Permettre l'installation d'une enseigne murale
50, rue de la Gabelle
Dollarama

CONSIDÉRANT la demande reçue afin d'installer une enseigne murale au 50, rue de la Gabelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-117 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-111 afin de permettre
l'installation d'une enseigne murale au 50, rue de la Gabelle, dans la zone
C-527, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 04,
datés du 8 janvier 2024.

ADOPTÉE.

2024-012 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-112**
Permettre la modification d'un bâtiment principal
50, rue de la Gabelle
Tecnic

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de modifier un bâtiment principal par
la construction d'une nouvelle porte au 50, rue de la Gabelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-114 du
6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser
ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-112 afin de permettre
la modification d'un bâtiment principal par la construction d'une porte à même
une ouverture existante au 50, rue de la Gabelle, dans la zone C-527, le tout,
selon les plans concepts déposés par le requérant, version 04, datés du
8 janvier 2024.

ADOPTÉE.

2024-013 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-121**
Permettre la modification d'un bâtiment principal
50, rue de la Gabelle
Place de la Gabelle

CONSIDÉRANT la demande reçue afin d'ajouter des arches pour l'installation
d'enseignes murales au 50, rue de la Gabelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-115 du
6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser
ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-121 afin de permettre
la modification du bâtiment principal en ajoutant et modifiant certaines arches
pour l'installation d'enseignes murales au 50, rue de la Gabelle, dans la zone
C-527, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 04,
datés du 8 janvier 2024.

ADOPTÉE.

2024-014

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-122
Permettre le déplacement d'une enseigne murale
50, rue de la Gabelle
Tecnic

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de déplacer une enseigne murale au 50, rue de la Gabelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-118 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-122 afin de permettre le déplacement d'une enseigne murale au 50, rue de la Gabelle, dans la zone C-527, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 04, datés du 8 janvier 2024.

ADOPTÉE.

2024-015

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-132
Permettre l'installation d'une enseigne murale
50, rue de la Gabelle
Le Taouk

CONSIDÉRANT la demande reçue afin d'installer une nouvelle enseigne murale au 50, rue de la Gabelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-126 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-132 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale au 50, rue de la Gabelle, dans la zone C-527, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 04, datés du 8 janvier 2024.

ADOPTÉE.

2024-016

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-105
Permettre l'installation d'enseignes murales et la modification d'une enseigne détachée
344, boulevard de la Marine
La Pataterie

CONSIDÉRANT la demande reçue afin d'installer deux enseignes murales et modifier une enseigne détachée au 344, boulevard de la Marine;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-119 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-105 afin de permettre l'installation de deux enseignes murales et la modification d'une enseigne détachée au 344, boulevard de la Marine, dans la zone C-564, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 02, datés du 16 novembre 2023.

ADOPTÉE.

2024-017 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-115
Permettre le remplacement d'une enseigne murale
2194, route Marie-Victorin
Zone Bières

CONSIDÉRANT la demande reçue afin d'installer une enseigne murale au 2194, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-120 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-115 afin de permettre le remplacement d'une enseigne murale au 2194, route Marie-Victorin, dans la zone C-605, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 00, datés du 8 novembre 2023.

ADOPTÉE.

2024-018 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-120
Permettre la modification d'un bâtiment principal
155, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de remplacer une porte en bois située sur la façade latérale gauche du bâtiment principal au 155, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-113 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-120 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal en remplaçant une porte en bois sur la

façade latérale gauche, situé au 155, rue Sainte-Anne, dans la zone H-631, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 00, datés du 22 août 2023.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant demande d'usages conditionnels ci-après;

- *Aucune intervention.*

**2024-019 Demande d'usage conditionnel n° 2023-123
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
2684, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 2684, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-125 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et qu'une affiche a été placée sur les lieux en date du 20 décembre 2023 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande d'usage conditionnel n° 2023-123 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au bâtiment principal situé au 2684, rue Sainte-Anne, dans la zone H-621, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 01, datés du 31 mai 2022.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;

- *Sur une question d'une citoyenne, monsieur le maire Martin Damphousse confirme le respect de proportion de verdure en façade de la propriété concernées.*

**2024-020 Demande de dérogation mineure n° 2023-125
Permettre la réduction d'une marge avant et l'élargissement d'une entrée
charretière
218, rue du Parcours**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge avant et permettre l'élargissement de l'entrée charretière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-122 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 20 décembre 2023 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2023-125, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 00, datés du 9 novembre 2023 pour le bâtiment principal situé au 218, rue du Parcours dans la zone H-647, afin de permettre :

- La réduction de la marge avant à 6,35 mètres alors que la grille des usages et normes applicable à la zone H-647 prévoit une marge avant minimale de 8 mètres;
- L'augmentation de la largeur de l'entrée charretière à 6,6 mètres alors que l'article 456 du règlement de zonage 707 prévoit une largeur maximale de 3,81 mètres, conditionnellement à ce que deux arbres soient plantés de part et d'autre de l'entrée charretière.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;

- *Sur une question d'une citoyenne, monsieur le maire Martin Damphousse mentionne que la construction de cette nouvelle maison se situe du côté de la rue déjà développée et que les citoyens intéressés à proximité ne sont pas avisés individuellement. Le directeur général présente à l'écran la localisation des dérogations mineures dont les propriétés sont situées sur la rue du Parcours. Monsieur le maire Martin Damphousse précise que la dérogation correspond à 0,9 mètres.*

**2024-021 Demande de dérogation mineure n° 2023-129
Permettre la réduction d'une marge arrière
301, rue du Parcours**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge arrière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-128 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 20 décembre 2023 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2023-129 afin de permettre la réduction de la marge arrière à 6,6 mètres du bâtiment principal situé au 301, rue du Parcours alors que la marge minimale à respecter selon la grille des usages et normes applicable à la zone H-647 est de 7,5 mètres, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 00, datés du 9 novembre 2023.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;

- *Sur une question d'une citoyenne, monsieur le maire Martin Damphousse confirme que la présente dérogation correspond également à 0,9 mètres.*

**2024-022 Demande de dérogation mineure n° 2023-127
Permettre la réduction d'une marge arrière
305, rue du Parcours**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge arrière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-123 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 20 décembre 2023 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2023-127 afin de permettre la réduction de la marge arrière à 5 mètres du bâtiment principal situé au 305, rue du Parcours, dans la zone H-647, alors que la marge minimale à respecter selon la grille des usages et normes est de 7,5 mètres, le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 00, datés du 9 novembre 2023.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;

- *Sur une question d'une citoyenne, monsieur le maire Martin Damphousse mentionne que la rue du Parcours se situe près du golf et que le lotissement de cette zone de développement est sous la responsabilité du promoteur, en respect des normes municipales d'urbanisme applicables.*

**2024-023 Demande de dérogation mineure n° 2023-126
Permettre la réduction d'une marge arrière et l'élargissement d'une
entrée charretière
309, rue du Parcours**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge arrière et permettre l'élargissement de l'entrée charretière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-124 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 20 décembre 2023 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2023-126, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 00, datés du 9 novembre 2023, pour le bâtiment principal situé au 309, rue du Parcours, dans la zone H-647, afin de permettre :

- La réduction de la marge arrière à 4,8 mètres alors que la grille des usages et normes applicable prévoit une marge arrière minimale de 7,5 mètres;
- L'augmentation de la largeur de l'entrée charretière à 6,06 mètres alors que l'article 456 du règlement de zonage 707 prévoit une largeur maximale de 3,81 mètres, conditionnellement à ce que deux arbres soient plantés de part et d'autre de l'entrée charretière.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;

- *Aucune intervention.*

2024-024 Demande de dérogation mineure n° 2023-131
Permettre l'installation d'une enseigne dont la superficie est supérieure à la norme prescrite
50, rue de la Gabelle
Tecnic

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une enseigne dont la superficie est de 3,38 m²;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-127 du 6 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 20 décembre 2023 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2023-131 afin de permettre l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal situé au 50, rue de la Gabelle, dans la zone C-527, dont la superficie est de 3,38 m²

alors que l'article 362 du règlement de zonage 707 prévoit une superficie maximale de 1,92 m², le tout, selon les plans concepts déposés par le requérant, version 04, datés du 8 janvier 2024.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2024-025 Octroi de contrat – Installation d'un clapet anti-retour au déversoir d'orage DEV-2

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du projet SGN-2023-0902 concernant l'installation d'un clapet anti-retour au déversoir d'orage DEV-2 publié sur SÉAO le 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions dont la plus basse soumission est non-conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 8 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 100 547,68 \$ incluant les taxes pour l'installation d'un clapet anti-retour au déversoir d'orage DEV-2, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc., conformément à sa soumission datée du 14 décembre 2023.

Cette dépense sera financée par le règlement 929.

Certificat de la trésorière numéro 3892

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-026 Addenda – Convention de services animaliers – Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la Convention de services animaliers intervenue entre la Ville et la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon (ci-après appelée « SPCAR »), lors de la séance du 6 novembre 2023, résolution 2023-418;

CONSIDÉRANT que la SPCAR souhaite utiliser les anciens locaux de la Régie intermunicipale de Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, situés à Beloeil, comme point de service supplémentaire pour desservir les villes du secteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la Convention intervenue avec la SPCAR afin d'ajouter ce point de service, prévoir les frais additionnels applicables de 1 \$ par habitant en 2024 et de 1,50 \$ par habitant par la suite

ainsi qu'afin d'effectuer tous autres correctifs nécessaires pour mettre à jour la Convention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'addenda à la Convention de services animaliers avec la SPCAR par monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et par la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes;

D'ACCEPTER les frais supplémentaires de 1 \$ par habitant en 2024 et de 1,50 \$ par habitant pour les années subséquentes de la Convention;

QUE la signature de cet addenda soit conditionnelle à l'acceptation des changements proposés par l'ensemble des villes concernées soit Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Amable, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Verchères.

ADOPTÉE.

2024-027

**Acte de radiation du droit de résolution de la vente – lot 6 146 612 – 9474-3572
Québec inc.
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'acte de vente signé avec la compagnie 9474-3572 Québec inc, en date du 4 novembre 2022 pour le lot 6 146 612 au cadastre du Québec, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de verchères, sous le numéro 27 671 458;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente prévoit un droit de résolution en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il est également prévu que la Ville doit y renoncer à certaines conditions;

CONSIDÉRANT ces conditions réunies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation du droit de résolution de la vente prévu à l'acte de vente publié sous le numéro 27 671 458 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères, par monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-028 Autorisation de paiement – Travaux de réfection du passage à niveau sur la rue Saint-Eugène
Canadien National**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du passage à niveau situé sur la rue Saint-Eugène effectués en septembre 2023 par le Canadien National (ci-après CN);

CONSIDÉRANT l'arrêté 109513 du 9 novembre 1962 émis par l'Office des transports du Canada, la Ville de Varennes est responsable de la totalité des coûts inhérents à l'entretien de ces passages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement des travaux de réfection du passage à niveau sur la rue Saint-Eugène au montant de 101 980,38 \$, sans taxes applicables, à Canadien National.

Certificat de la trésorière numéro 3893

ADOPTÉE.

**2024-029 Autorisation de dépenses – Programme d'aide à la voirie locale
Volet — Projets particuliers d'amélioration**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux d'amélioration réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses de 282 191,69 \$ taxes incluses, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles au Programme d'aide à la voirie locale, Volet – Projets particuliers d'amélioration mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

ADOPTÉE.

2024-030 **Autorité régionale de transport métropolitain**
Quote-part 2024

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement de la quote-part 2024 correspondant à 1 675 846,83 \$, réparti en 12 versements mensuels égaux à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Certificat du trésorier numéro 3890

ADOPTÉE.

2024-031 **Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable**
Ajustement du feu de circulation pour piétons à l'intersection de la route
132 et du boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sécurité publique concernant la dangerosité de l'intersection de la route 132 et du boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire accroître la sécurité de ses piétons et cyclistes lors de leur traversée de ladite intersection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'ajout de 5 secondes au décompte numérique du feu de circulation pour piéton, du boulevard Lionel-Boulet et de la route 132;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au député de Pierre-Boucher – Les Patriotes – Verchères, monsieur Xavier Barsalou Duval, et à la députée de Verchères et ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Suzanne Roy.

ADOPTÉE.

2024-032 **Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2023**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2023 de 161 359 \$ au fonds d'administration et de 386 779 \$ en projets d'investissement, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 9 janvier 2024 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

2024-033

Calendrier des activités des membres du conseil – Janvier 2024
Autorisation

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier couvrant le mois de janvier 2024; tel calendrier est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précision quant au feu de circulation pour piétons d'une durée de 5 secondes demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- Demande de clarification concernant la modification autorisée au certificat d'autorisation du P.I.I.A. n° 2023-120;
- Demande d'information concernant l'indexation de la tranche de la base d'imposition excédant 500 000 \$ au droit de mutation;
- Demande de publier l'avis public ayant paru dans le journal La Relève concernant l'évaluation environnementale du projet de stabilisation des berges sur le site web de la Ville;
- Demande de précision concernant le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le P.P.C.M.O.I. n° 2023-036;
- Demande de clarification quant à la vitesse de 50 km/h sur le chemin du Petit-Bois;
- Demande d'information quant à une aide financière à octroyer pour la démolition du bâtiment situé à l'intersection de la route 132 et de la rue du Saint-Laurent;
- Dépôt d'une plainte concernant une surveillance policière à la suite d'un camion en panne sur le chemin de la Baronnie à l'heure de pointe;
- Demande de requête par la Ville auprès du CN afin d'obtenir le nombre de déraillements de train sur le territoire;
- Demande de suivi concernant les prochaines étapes de construction de la nouvelle caserne;
- Demande de clarification quant à l'acte de radiation du droit de résolution de la vente;
- Demande de clarification quant à l'utilisation du montant alloué par le règlement 981;
- Demande d'information quant à l'activité sur la voie ferrée située sur un site industriel de la rue des Polymères.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 13.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffe,*

Martin Dampousse

Mylène Rioux, OMA